

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024-17 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 03/12/2024

Objet : Décision Modificative n°1 BP2024

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 12/12/2024 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : EXTRAIT 2024-17. DM 1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20241203-2024-17-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EIM

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi trois décembre, le Comité Syndical de l'École Intercommunale de Musique Isle-Bosmie-Condat, dûment convoqué, s'est réuni à dix-sept heure et trente minutes au siège social, 15 rue Joseph Cazautets, 87170 ISLE.

Date de convocation du Comité Syndical : 26-11-2024.

Objet : Décision Modificative n° 1.

Présents : M. Gilles BEGOUT, M. Jean-Michel IGOULZAN, M. Karl PERIGAUD, Mme Aline COUDERT, Mme Émilie RABETEAU, M. Maurice LEBOUTET, Mme Maud TERRACOL.

Excusés : Mme Céline JALLAIS, Mme Viviane RAFFIER, Mme Cécile FADAT, M. Florian CAMPOURCY, Mme Alexandra MALISSEN.

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

	Titulaires 6	Suppléants 6
Présents	5	2
Votants	5	-
Pour	5	-
Contre	-	-
Abstentions	-	-

La décision modificative n°1 permet d'inscrire des ajustements budgétaires présentés ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

EN MOUVEMENTS REELS : - 1 500,00 €

Charges de personnel et frais assimilés - 1 500,00 €

EN MOUVEMENTS D'ORDRE : + 1 500,00 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections + 1 500,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

EN MOUVEMENTS D'ORDRE : + 1 500,00 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections + 1 500,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

EN MOUVEMENTS REELS : + 1 500,00 €

Immobilisations corporelles + 1 500,00 €

Il est proposé au Conseil Syndical de l'EIM :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget 2024.

DECISION MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET EIM 2024
ANNEXE 1
BALANCE PAR CHAPITRE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitres/Articles	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
12 – Charges de personnel			
64131 – Personnel non titulaire - Rémunérations	- 1 500,00 €		
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		+ 1 500,00 €	
6811 – Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 1 500,00 €	+ 1 500,00 €	0 €

INVESTISSEMENTS

RECETTES

Chapitres/Articles	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
<u>INVESTISSEMENT</u>			
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		+ 1 500,00 €	
28188- Amortissements autres			
TOTAL INVESTISSEMENT		+ 1 500 ,00 €	+ 1 500,00 €

DEPENSES

Chapitres/Articles	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
<u>INVESTISSEMENT</u>			
21- Immobilisations corporelles 2188 - Autres immobilisations corporelles	+ 1 500,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	+ 1 500,00 €		+ 1 500,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical décide d'approuver la décision modificative n°1 du budget 2024 et d'inscrire les ajustements budgétaires en conséquent.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité
 Effectuée le 12/12/2024
 Gilles BEGOUT

Isle, le 05/12/2024
 Certifié conforme par Monsieur le Président,

